



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 9 Février 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 9 février 2026 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe TERRIER, Maire,

PRESENTS :

Monsieur TERRIER ; Madame CORFMAT départ à 20h ; Monsieur BRUVIER ; Monsieur NERIN ; Madame BERAULT ; Monsieur BARRIER ; Madame BRETON ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LAMAAIZI ; Monsieur VERSCOUSTRE ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN ;

POUVOIRS :

Madame MOREL, pouvoir à Monsieur NERIN,
Monsieur KANOUTE, pouvoir à Monsieur OULD AHMED TALEB,
Madame LACROIX, pouvoir à Monsieur TERRIER,
Monsieur MAUGER, pouvoir à Monsieur BRUVIER,
Madame SEBIH, pouvoir à Madame BRETON,
Madame COLOMBA, pouvoir à Monsieur VERCOUSTRE,
Madame CROS, pouvoir à Monsieur LAMAAIZI,
Madame FERRER, pouvoir à Monsieur LTEIF,

ABSENT EXCUSE :

Monsieur Jean ESTAGER

ABSENTS :

Madame Céline LENOIR
Monsieur Frédéric CORTES

OBJET: Avenant N°1 au Programme Petites Villes de demain valant opération de revitalisation du territoire

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 juillet 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion du dispositif Petites Villes de Demain,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 autorisant Monsieur Le Maire à signer la convention cadre « Petites Villes de Demain valant ORT »,

Considérant que cette convention cadre a été signée pour une durée allant jusqu'au 31 mars 2026,



Considérant que le dispositif PVD a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026, il convient de prolonger la durée de la convention cadre par la signature d'un avenant,

Le rapport de Monsieur Le Maire entendu, le Conseil Municipal,

Délibère

Article 1 : AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention cadre « Petites Villes de Demain valant ORT », afin de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	02/26
Date de convocation :	02/02/ 2026
Nombre de membres en exercice :	27
Nbre de membres présents ou représentés :	24
Nbre de membres absents :	3
Vote au scrutin public	
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	3

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Le secrétaire de séance,

Karim LAMAAZI



Le Maire
Philippe TERRIER
(OISE)

